



MAIRIE de CONCOTS

**61 place Louis de Mauriac
(46260)**

Tél : 05 65 31 52 29

Courriel : mairie@concot.fr

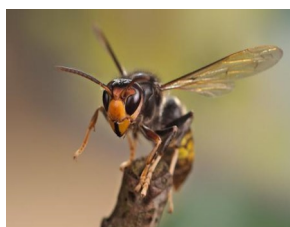
Commune adhérente

Les espèces invasives ; espèces vivantes introduites hors de leur milieu naturel
et dont la prolifération
provoque des dégâts dans le milieu dans lequel elles s'installent.

Dans le Lot, nous sommes concernés principalement par :



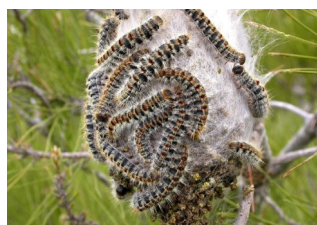
Le moustique tigre



Le frelon asiatique



Les fourmis



Les chenilles processionnaires



La pyrale du buis

La Mairie de Concots vous propose de réaliser une fiche par insecte
pour le décrire, présenter ses actions et les risques encourus.

Des recettes simples pour vous protéger et vous défendre.

N'oubliez pas que les sociétés spécialisées sont les seules capables
de vous en débarrasser.

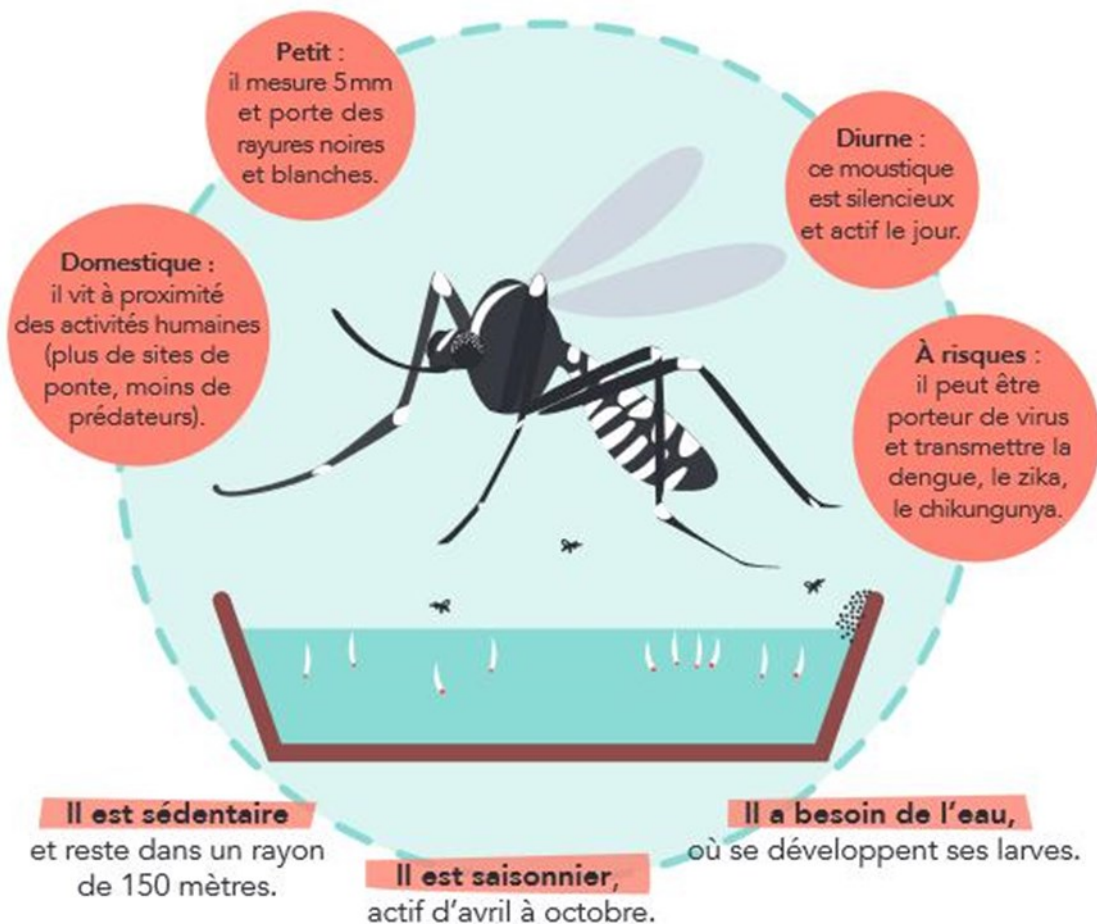
La Mairie peut vous renseigner.

Ne prenez aucun risque !

Le moustique tigre



PAS DE QUARTIER POUR LE MOUSTIQUE TIGRE !

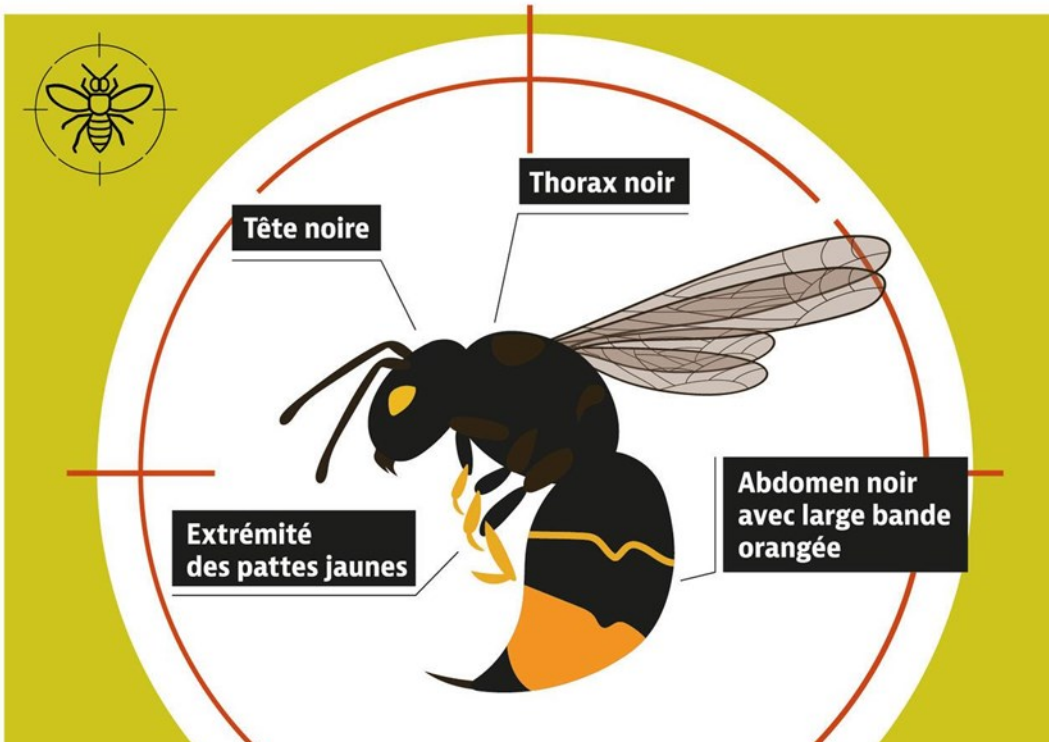


Vous avez le pouvoir d'agir !

**Si chacun veille à adopter les bonnes pratiques chez lui,
le moustique tigre reculera. Parlez-en à vos voisins !**

Pour l'empêcher de s'implanter, éliminez tous les sites de pontes potentiels contenant de l'eau, même en petite quantité. Videz l'eau des récipients, couvrez les réservoirs d'eau, facilitez l'écoulement des eaux.

Le frelon asiatique



SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr



FRELON ASIATIQUE



NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE

Les fourmis



FOURMIS INVASIVES

Comment les reconnaître ?

- Présence importante et soudaine
- Colonnes organisées
- Invasion des cuisines, terrasses ou jardins
- Multiples points d'entrée dans les bâtiments

Risques

- Contamination des aliments
- Dégradations mineures des matériaux (fourmis charpentières)
- Nuisances importantes dans l'habitat (dégradation des installations électriques)

Prévention

- ☐ Éviter les miettes et aliments accessibles
- ☐ Conserver les aliments dans des contenants hermétiques
- ☐ Nettoyer régulièrement les surfaces
- ☐ Reboucher les fissures et points d'entrée ☐ Éliminer les sources d'humidité

En cas d'invasion

Utiliser des pièges adaptés

Éviter les pulvérisations inefficaces

Faire appel à un professionnel en cas d'infestation importante

Les fourmis détestent les odeurs de lavande, sauge, cannelle et menthe poivrée.

Le vinaigre blanc est un répulsif naturel qui brouille leurs traces.

Le mélange 50/50 de sucre glace et de bicarbonate les déroutent et contribue à contaminer leur nid.

La terre de diatomée est un produit qui déshydrate les fourmis.

Les chenilles processionnaires



Comment les reconnaître ?

- Déplacement en file indienne
- Présence de nids blancs dans les pins ou chênes
- Chenilles brunes avec poils urticants

Risques sanitaires

Les poils urticants peuvent provoquer :

- Démangeaisons
- Réactions allergiques
- Irritations des yeux
- Difficultés respiratoires

Les animaux domestiques sont particulièrement exposés.

Précautions

- ☐ Ne pas toucher les chenilles ni les nids
- ☐ Éviter les zones infestées
- ☐ Tenir les chiens éloignés
- ☐ Porter des vêtements couvrants lors des interventions

En cas de contact

- Rincer abondamment la zone touchée
- Éviter de se gratter
- Consulter un médecin si les symptômes persistent
- Consulter rapidement un vétérinaire pour les animaux

Intervention

La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels.

La pyrale du buis



Cydalima perspectalis

Comment la reconnaître ?

- Papillon blanc bordé de brun
- Chenilles vertes rayées
- Toiles dans les buis
- Feuilles rapidement dévorées

Risques

- Défoliation rapide des buis
- Dégradation des espaces verts
- Affaiblissement durable des plantations

Prévention

- ☐ Inspecter régulièrement les buis
- ☐ Retirer manuellement les chenilles
- ☐ Tailler les branches atteintes
- ☐ Utiliser des traitements biologiques adaptés

En cas d'infestation

- Ramasser les chenilles et déchets végétaux
- Ne pas composter les végétaux infestés
- Contactez les services espaces verts ou un professionnel.

Bon réflexe

Une surveillance régulière limite fortement les dégâts.